

L'HISTOIRE DES ARTS ET SON EVALUATION EN 3^{EME}

L'enseignement de l'histoire des arts entre progressivement dans les pratiques de collège. Son évaluation est obligatoire **pour tous les élèves de 3^{ème}** dès la session 2011 du D.N.B.

Cet enseignement s'appuie sur un travail réalisé par différents professeurs que chacun développe **durant ses heures de cours** autour d'une des six thématiques proposées et principalement dans le cadre chronologique du programme d'histoire de la classe considérée.

Les nouveaux programmes de collège intègrent cet enseignement qui ne doit pas être considéré comme une nouvelle discipline. Si les disciplines dites littéraires et artistiques sont à priori les plus impliquées, toutes peuvent s'en emparer.

Cet enseignement ne se limite pas aux « Beaux Arts », il concerne aussi la poésie, la chanson, les arts appliqués, les classiques du cinéma, etc.... Les œuvres rencontrées en sorties de proximité, lors de voyages culturels ou/et linguistiques, de séances de ciné-club ont leur place dans cet enseignement.

Cet enseignement a pour finalité d'ouvrir les élèves à la diversité culturelle, de leur permettre et de les aider à faire des ponts entre les enseignements de différentes disciplines. Il a aussi pour ambition de développer l'autonomie chez les élèves. Il s'intègre donc pleinement dans le Socle Commun de Connaissances et de Compétences, en particulier dans le cadre de la culture humaniste.

Comme pour les autres niveaux scolaires de collège, en 3^{ème}, cet enseignement s'appuie sur une ou deux thématiques fédératrices proposés et sur des œuvres appartenant essentiellement au XX^e siècle, période étudiée en histoire. Ce cadre temporel n'interdit pas de faire référence à des œuvres antérieures si elles sont en résonnance avec les œuvres étudiées.

Cet enseignement s'appuie sur des œuvres d'art connues et reconnues en tant que telles par le public et les historiens de l'art des différents champs artistiques, et donc pas seulement sur des documents historiques comme par exemple les affiches de propagande.

Pour mettre en place cet enseignement, Il convient pour les professeurs de 3^{ème} de commencer par :

- *construire une équipe* par classe de plusieurs professeurs acceptant de s'engager dans cet enseignement ;
- prendre *connaissance des programmes* des uns des autres et de discuter sur la manière de les comprendre, de les aborder, de le mettre en synergie avec une des thématiques ;
- *s'accorder et choisir une thématique* commune parmi les six proposées en relation avec les programmes et les souhaits et/ou expertises de chacun ;
- composer *un corpus commun d'œuvres*, appartenant autant que possible à des champs artistiques variés, qui seront abordées dans le cours à un moment ou un autre de l'année. Il n'est pas nécessaire que tous les professeurs d'une classe impliquée par cet enseignement travaillent toutes les œuvres du corpus. Pour permettre « un regard croisé » sur une œuvre, il est par contre nécessaire que les œuvres travaillées dans le respect des approches disciplinaires des uns et des autres, le soient par au moins deux enseignants. C'est l'élève qui construit son « regard croisé », une synthèse qu'il présente lors de l'oral.

- *informer les élèves* : les informer du thème retenu, des œuvres qui seront abordées pour qu'ils puissent les repérer, ainsi que les attentes, les critères et les modalités de l'évaluation.
- *impulser un travail personnel et complémentaire* des élèves : l'évaluation n'est pas un simple oral durant lequel l'élève récite son cours. Il convient dans la mesure du possible que le futur candidat réalise un travail personnel qui servira de base à une partie de l'oral du DNB. L'élève peut à son choix ou à celui de l'équipe :
 - o réaliser un travail de synthèse et/ou d'approfondissement sur « le regard croisé » porté sur une des œuvres étudiées par différents professeurs impliqués dans cet enseignement.
 - o réaliser un travail personnel autour d'une œuvre proposée en classe, d'une sous-déclinaison du thème.

En 3^{ème}, ce travail qui se concrétise ou non par un support matériel, sert **de base à l'entretien** oral. Ce dernier peut prendre des formes très variées (exposé, power point, collage, prestation musicale, planche documentaire, vidéo, danse,). Ce travail **modeste** dans sa réalisation et dans le temps qu'il nécessite, est ambitieux par le nombre de compétences qu'il met en jeu. Ainsi il permet de valider certaines compétences du Socle Commun.

Pour permettre au jury de travailler dans les meilleures conditions, ses membres ont besoin de connaître quelques temps avant les oraux l'œuvre ou les œuvres retenues par l'élève surtout si elles n'appartiennent pas toutes au corpus commun.

LES MODALITES DE L'EVALUATION

1 - Cadrage :

Un oral de quinze minutes au maximum, individuel ou collectif (deux à trois candidats). La *notation est individuelle* et spécifique pour chaque candidat. Cet oral est organisé dans l'établissement selon les modalités choisies par le chef d'établissement.

Le jury se compose de deux professeurs dont l'un des deux est soit un professeur d'une discipline artistique, soit un professeur d'histoire et de géographie ; le second membre peut être un professeur de toute autre discipline, un professeur documentaliste, un membre de l'équipe administrative. Des professeurs qui ne sont pas impliqués dans cet enseignement cette année, peuvent être membres du jury.

L'épreuve se déroule en deux temps :

- **un exposé** d'environ cinq minutes à sept minutes qui porte :
 - o soit sur une œuvre choisie librement par l'élève parmi celles vues en classe, rencontrée lors de sorties pédagogiques et qui a pu donner lieu à la réalisation d'un travail-support,
 - o soit sur une œuvre suggérée par le jury parmi celles travaillées durant l'année par au moins deux enseignants.

L'exposé implique un temps de description d'au moins une œuvre. Il peut intégrer une prestation ou une réalisation individuelle ou collective, de nature variée : prestation musicale ; power point – qui peut être servir pour **valider le B2i** - ; œuvre graphique ou plastique personnelle ; exposé rédigé et illustré ; courte vidéo ; compte-rendu d'une visite ou d'un voyage culturels ; etc.

Attention : le « support » n'est pas évalué en tant que tel, il sert de support à l'exposé. Par contre, il peut être évalué dans le cadre d'une des disciplines impliquées. Le jury n'évalue pas la qualité technique de la prestation ou de la réalisation mais la pertinence ou la raison de sa réalisation.

- **un entretien** d'environ cinq-sept minutes.

Il part et s'appuie sur l'exposé, sur le travail proposé, sur d'autres œuvres proches étudiées durant l'année. L'entretien doit permettre à l'élève de combler les lacunes de son exposé, de le compléter ou de l'enrichir.

Ainsi par exemple, l'entretien permet de savoir pourquoi l'élève a choisi telle ou telle œuvre s'il ne l'a pas déjà explicité ; de faire préciser le contexte historique et artistique qui a vu naître l'œuvre ; de présenter l'artiste ; de lui demander de présenter des relations entre l'œuvre et une autre qui aurait été vue durant l'année, etc.

On peut aussi interroger sur l'intérêt personnel que le candidat a tiré de cet enseignement, sur son ressenti par rapport à une œuvre, etc.

Attention : son opinion ne devra pas intervenir dans la notation, on n'évalue que les arguments explicatifs. Le candidat a le droit de ne pas apprécier une œuvre reconnue ou appréciée par un ou les membres du jury.

Le jury dispose du temps restant (de deux à cinq minutes) pour noter et mettre une appréciation qui tienne compte des deux parties de cet oral.

L'oral s'appuie sur les programmes de 3^{ème}. Si l'élève dans son exposé remonte à des œuvres plus anciennes, vues les années précédentes, **par « ricochet »**, il en sera félicité mais il ne peut être pénalisé de ne pas le faire, de ne pas y parvenir lors de l'entretien. Le cadre de cet oral correspond à **des œuvres créées entre 1910 à nos jours**, même si ce cadre doit être *compris de manière ouverte*. Comme le programme d'histoire englobe les faits de société et les évolutions sociales et culturelles, on admettra qu'un élève parle de la musique baroque qui a été remise à la mode, revivifiée et popularisée via le cinéma depuis les années 60. De même, il peut travailler sur les représentations de l'antiquité par le biais du cinéma américain, sur l'Afrique par celui de la soul music, etc.Le but de cet oral est pour le candidat, au-delà de la présentation de l'œuvre choisie avec un vocabulaire spécifique, de défendre et de justifier son ou ses choix.

Cette évaluation est le premier oral d'examen des élèves ; il y a une forte charge émotionnelle. Il convient d'adopter une attitude bienveillante et d'en tenir compte lors de la notation. On privilégiera une notation GLOBALE dans la mesure où selon les classes, les élèves auront été plus ou moins préparés.

2 - Quelques critères d'évaluation :

L'évaluation repose sur **un ensemble de connaissances et de compétences** exprimées dans les piliers 1, 5 et 7 du socle. Le B.O. n°32 du 28 août 2008 précise les attendus. Les attentes et les critères d'évaluation doivent être connus des élèves.

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive ; elle demande à chaque équipe de l'adapter à ses pratiques scolaires, à ses élèves.

LIRE une ŒUVRE (analyser et interpréter)

- **Décrire l'œuvre** en utilisant un vocabulaire approprié : *cadrage, point de vue, mise en scène, décor, attributs ; plans, perspective, lumière, ...*
- **Identifier les éléments constitutifs** de l'œuvre d'art (nature, formes, techniques, significations, thèmes, etc.) et avoir des notions de base sur les techniques de production des œuvres.
- **Expliquer l'œuvre** : Interpréter et comprendre (significations, démarches de l'artiste, fonction et usage de l'œuvre)
- Distinguer les critères subjectifs et objectifs de l'analyse

« SITUER UNE ŒUVRE DANS SON CONTEXTE HISTORIQUE ET CULTUREL »

- **contexte historique** : date de l'œuvre ? que se passe-t-il dans le pays où cette œuvre est créée, dans la vie de l'artiste qui se reflète ou non dans l'œuvre ? Mettre l'œuvre ou les autres retenues en relation avec un ou des événements, des doctrines politiques majeures (l'année 36, le nazisme, la guerre, l'essor de l'après-guerre, ...)
- **contexte culturel** : appartenance à un mouvement, à un courant culturel ou artistique ; connaître les caractères de styles du courant artistique auquel se rattache l'œuvre (réalisme, cubisme, expressionnisme, charte d'Athènes, rock, pop music, etc.) mais aussi le contexte social (culture de masse, essor des télécommunications, public visé..).

« S'EXPRIMER A L'ORAL »

- « *Prendre la parole en public* »: se présenter et s'adresser au jury, parler clairement et distinctement (voix, ton, débit, regard..)
- « *reformuler des propos prononcés par un tiers* » : aptitude à répondre aux questions posées ; comprendre les questions, les reformuler et y répondre
- qualité des **arguments proposés** lors de l'exposé comme de l'entretien.